

## Enseignement

**Q- En quoi consiste réellement la LAS ?**

**Q- Quel seront nos matières au S2 ?**

Voir le dossier de présentation sur le site de l'UR1. Nous vous adressons en pièce jointe le « Livret L.AS », par ailleurs disponible sur le site de l'Université.

**Q- Les cours du semestre 2 seront aussi pré-enregistrés comme au semestre 1 ?**

Les cours sont pré-enregistrés et si vous postulez à pharmacie + médecine-maïeutique, il faut compter 100 heures de cours (50 heures pour pharmacie et 50 heures pour médecine-maïeutique). L'accès aux capsules est désormais résolu pour tous les candidats.

**Q- Y aura-t-il un concours blanc ?**

Un entraînement est prévu le 21 novembre 2020. Il sera à distance du fait du confinement. Nous vous invitons à regarder les outils du SUPTICE sur le remplissage des QCM.

**Q- Comment va se passer le semestre 2 ? (Par exemple si on choisit médecine - maïeutique on peut postuler que pour ces 2 spécialités ou aussi pharmacologie ?)**

Vous pouvez postuler pour médecine-maïeutique et pharmacie si vous le souhaitez. Médecine et maïeutique sont couvertes par les mêmes enseignements et mêmes épreuves. Pharmacie fait l'objet de 50 heures de cours et d'une épreuve distinctes. RAPPEL : Odontologie n'est pas ouvert aux LAS de Rennes 1 cette année et kinésithérapie uniquement aux PCGS.

## Déroulement des contrôles de connaissances

**Q- Les épreuves de l'option Santé seront-elles aussi dures, pointilleuses et piégeuses que celles des épreuves MMOPK ? Serez-vous déjà en quoi elles consisteront et à quoi elles ressembleront ?**

Les études de santé sont exigeantes et la première année vous y prépare. Le niveau d'exigence sur les connaissances est élevé et il faut être en capacité d'y répondre pour réussir ensuite. « Nous vous rappelons que les cours sont à apprendre et à maîtriser, ce qui implique une charge de travail non négligeable. Ceci est nécessaire pour poursuivre les études en MMOP »

**Q- Comment s'effectue l'évaluation de l'option santé ?**

Évaluation de l'option Santé : 2 temps d'examen :

- tronc commun le 4 janvier 2021, une épreuve de 90 minutes ;

- filières (médecine-maïeutique et / ou pharmacie) le 22 avril 2021 : une épreuve de 90 minutes à chaque fois, en majorité des QCM. À chaque fois, l'épreuve dure 90 minutes.

**Q- J'aimerais savoir si on va faire des examens, qu'est-ce qu'il faut pour y participer ?**

Examens le 4 janvier 2021 et le 22 avril 2021, il faut maîtriser les connaissances attendues, lesquelles sont présentées dans le support en ligne sur le serveur de l'université Rennes 1, option santé.

**Q- Comment se déroule le concours du S1 et S2 pour la santé ?**

Les épreuves se déroulent via des QCM sur grilles de QCM en présentiel, les 4 janvier 2021 et le 22 avril 2021.

**Q- Sous quelle forme seront nous évalués ? Nombre de QCM (si QCM) ? Temps ? Niveau d'exigence des questions ?**

**Q- Sous quelle forme serons-nous évalués pour l'épreuve de l'option santé? (QCM?)**

**Q- Sous quelle forme se présenteront les épreuves ?**

**Q- Y aura-t-il une unique épreuve portant sur toutes les UE de l'option ou plusieurs mini-épreuves ? Dans ce cas, quels coefficients seront appliqués pour chaque UE ?**

**Q : Comment vont se passer les partiels de janvier ?**

**Q- Comment s'organisent les examens de fin d'année ?**

**Q- L'épreuve finale en option santé sera-t-elle un gros QCM regroupant tous les enseignements vus durant le semestre ou bien plusieurs petits QCM qui porteront sur chaque enseignement ?**

Il y aura un QCM regroupant les matières du tronc commun en janvier, et des épreuves par filière en avril.

**Q- Sur quoi porte l'oral qu'il y aurait apparemment pour certaines personnes ?**

**Q- Qu'est-ce que l'épreuve orale ? Qu'attend-t-on de nous à l'oral ?**

**Q- Comment se passe l'entretien de motivation ?**

À l'oral, l'objectif est de démontrer votre motivation et votre capacité à analyser un sujet donné. L'oral est prévu sur 20 minutes, avec une étude de documents et un entretien sur le projet professionnel.

Des séances de préparation à l'oral seront organisées pour les admissibles. Le rôle du tutorat est essentiel ici et ils font le relais avec les enseignants pour vous accompagner. Le tutorat est désormais à distance.

Tous les étudiants ne passeront pas l'oral

**Q- Quels sont les « paliers » (notes) pour savoir si on est pris en 2<sup>e</sup> année, s'il faut passer l'oral ou si on est refusé ?**

Les paliers de note seront fixés par le jury, conformément aux dispositions réglementaires prévues.

**Pour pharmacie Mme Chouly nous a parlé d'un oral possible si l'étudiant n'est pas pris directement après analyse de son dossier, en savez-vous plus sur cet oral ?**

Oui, il y a bien un oral pour 50 % des places ouvertes, dans le cadre du 2<sup>e</sup> groupe d'épreuves. Le 1<sup>er</sup> groupe repose sur les écrits/examens de LAS, le 2<sup>e</sup> intègre un oral, dont la note est prise en compte pour 30 % de la note finale.

**Q- Comment serons-nous évalués pour passer en médecine ? Est-ce que c'est plus la licence ou l'option qui comptent ou les deux ?**

**Q- Y a-t-il 2 concours ou seul, celui du 1<sup>er</sup> semestre compte ? Devons-nous privilégier les cours de la licence ou ceux de santé ?**

Les deux semestres comptent à égalité, ainsi que vos notes de LAS. Il faut donc être mobilisé sur les deux volets. Votre objectif est d'avoir le niveau suffisant pour les études d'un métier de Santé et ceux de votre licence. Le choix de la LAS implique de travailler les cours de l'accès santé et ceux de la licence, pour bien les assimiler.

### Classement des étudiants issus de différentes LAS

**Q- Comment se passera la sélection entre les LAS ?**

**Q- Comment sera fait le classement final pour accéder en 2<sup>e</sup> année de médecine ?**

**Q- Sur quels critères se fera la sélection pour l'entrée en deuxième année vis à vis de la diversité des LAS ? (uniquement sur l'épreuve de l'option santé ? Si non, quelle place auront les notes de l'option et les notes de la licence ?...)**

**Q : Comment la sélection se fera-t-elle parmi les différentes LAS (moyenne uniquement de l'option santé ou moyenne de la majeure + moyenne de l'option santé) ?**

R : Moyenne des LAS uniformisée + moyenne option santé

**Q- Comment se fera la sélection parmi tous les LAS, moyenne de la mineure uniquement prise en compte ou alors 50 % moyenne de la majeure et 50 % moyenne de la mineure ?**

**Q - Y aura-t-il un "classement" (même si cela semble compliqué à mettre en place) des différentes LAS ? C'est-à-dire une réévaluation des moyennes des différentes licences.**

Toutes les LAS 1 sont évaluées au sein d'un même groupe, avec un nombre défini de places.

Les LAS 2 et 3 sont regroupées de la même façon.

Cette année, les épreuves pour les LAS1, 2, 3 et les enseignements sont les mêmes.

**Q- Si à la fin du premier semestre notre moyenne en option santé est inférieure à 10, pouvons-nous tout de même continuer dans le parcours LAS et candidater aux épreuves d'option du second semestre ?**

La moyenne de l'option santé est considérée de façon globale (tronc commun + filière), il faut donc continuer et votre candidature sera décomptée de toute façon.

**Q- Savez-vous s'il y a un coefficient différent pour chaque matière ou est-il le même pour toutes ?**

Le tronc commun santé fait l'objet d'une seule note au final, ramenée sur 20. Idem pour chaque filière et la note finale sera la moyenne tronc commun+ note filière. Les matières au S2 sont différentes par filière (voir diaporama)

### Étudiants en L2 et L3

**Q- Est-ce que nos notes de L2 sont prise en compte pour la LAS ?**

Les notes de L2 sont bien prises en compte pour la LAS et pour l'accès santé.

**Q- La sélection se fait-elle à partir de toutes les facultés ou les 5 places sont-elles réservées aux étudiants de la fac de bio?**

Les 5 places sont pour toutes les licences accès santé 2 et 3

### Dossier d'inscription pour le recrutement en Santé du 2 au 13 novembre 2020

**Q- Quand est ce que nous aurons accès au dossier MMOPK ?**

L'accès au dossier MMPK est prévu cette semaine, et il faut faire acte de candidature avant le 13 novembre 2020..

**Q- J'aimerais savoir précisément comment je peux déposer un dossier pour candidature aux études de pharmacie. Quelles sont les pièces à fournir.**

**Q- Quelles sont les modalités pour s'inscrire ? Les dates ? Les papiers à remplir ?**

**Q- Comment accède-t-on au dossier d'inscription aux épreuves qui est à déposer à la faculté de médecine?**

Le dossier pour candidater aux épreuves de santé via la LAS sera à compléter semaine du 2 au 13 novembre 2020 avec déclaration sur l'honneur et parcours de formation.

**Q- En quoi consiste le dossier à déposer ?**

Le dossier à déposer pour le recrutement à MMP est très simple; il doit permettre de vous comptabiliser comme candidat, afin de s'assurer de l'équité entre tous.

**Y a-t-il la possibilité de postuler dans une autre ville. Si nous pouvons déposer un ou plusieurs dossiers.**

Il n'y a pas de possibilité de candidater au recrutement en santé dans une autre ville.

**Q- Quand et comment s'inscrire au concours ?**

L'inscription au recrutement santé est ouverte du 2 novembre au 13 novembre, sur dossier et questionnaire.

Les 10 ECTS Santé validés peuvent être « ré-utilisés » pour se présenter sur une 2<sup>e</sup> chance.

### Choix de spécialité (s) en janvier 2021

**Q- Comment choisissons-nous les spécialités par exemple ceux qui veulent faire pharma, ou maïeutique ou tout simplement médecine ?**

Positionnement en janvier, à la fois sur la majeure (note retenue pour valider la licence) et sur les filières présentées pour le recrutement en santé (médecine-maïeutique-pharmacie cette année).

**Q- Pour l'inscription aux examens en début de second semestre, pourquoi on nous a parlé de s'inscrire à 2 UE alors que nous en avons 4 ?**

Si vous choisissez de postuler à Pharmacie + Médecine-Maïeutique, il faudra indiquer votre majeure (qui sera prise en compte pour valider votre LAS) et vous suivrez effectivement 3 UE au final.

### Niveau des LAS en 2<sup>e</sup> année de santé

**Comment cela se passe-t-il pour les cours, l'organisation, ... si nous arrivons en 2<sup>e</sup> année de médecine sachant que nous ne sommes pas au même niveau que les premières années de PASS ?**

**Q- Aura-t-on vraiment en sortant de la 1<sup>ère</sup> année de LAS le même niveau qu'un étudiant de PASS ?**

Des séances de remédiations seront organisées.

**Q- Le numérus est-il réellement de seulement 5 places en médecine ? Et comment l'expliquez-vous ?**

Il n'y a plus de numérus pour les LAS mais un nombre de places réservées par parcours. Il est bien de 5 pour les LAS 2 et 3, le chiffre est déterminé au regard du nombre de candidats potentiels et des taux de réussite historiques sur les profils primants / redoublants, dans chaque filière.

**Q- Pouvons-nous choisir de passer l'option santé seulement l'année prochaine ? Si oui, est ce « rentable » d'attendre l'année prochaine?**

**Q- Quels sont les places disponibles des filières de santé pour les LAS de L2 (de l'année prochaine)?**

**Q- Est-ce possible de passer en L2 Sciences de la vie si nous avons validé la L1 BECV mais pas l'option santé ?**

Vous devez passer le contrôle des connaissances portant sur les cours de l'option Santé pour valider votre LAS

mais

vous pouvez choisir de ne pas vous présenter au « recrutement en Santé » cette année. Le nombre de places disponibles pour les L2 l'année prochaine n'est pas encore connu

**Q- Les cours sont-ils différents d'une année sur l'autre ?**

Un travail est en cours pour les accès en 3<sup>e</sup> année de santé avec une option santé niveau 2.

**Q- Si on ne s'inscrit pas à la procédure de recrutement en filière santé cette année, les cours de l'option santé en L2 seront-ils les mêmes qu'en L1?**

En discussion sur l'option Santé niveau 2.

### Le nombre de places

**Q- Quel est le nombre de place en médecine et ce nombre est-il seulement pour Rennes ou pour toute la Bretagne ?**

Pour l'Université de Rennes 1 seulement.

**Q- Le pourcentage pour réussir**

70+5 places ouvertes pour les LAS, le nombre de candidats sera confirmé après collecte du questionnaire de candidatures. Objectif : conserver des taux de chances équitables par rapport aux années précédentes.

### Situations particulières

**Q- Si nous avons déjà passé une fois le concours au cours d'une année de PACES sommes-nous autorisés à tenter notre deuxième chance en LAS?**

Vous pouvez vous présenter en LAS2, comme indiqué en juillet à tous les étudiants de PACES.

**Q- J'étais en PACES l'année dernière, j'aimerais savoir si cela compte comme une chance perdue pour accéder aux filières de santé, donc me reste-t-il une ou deux chances pour me présenter, en L2 ou en L3 (étant donné que je ne peux pas me présenter cette année) ?**

Oui, pour la chance décomptée, et vous ne pourrez vous présenter qu'en L2.

**Q- Et si je valide l'option santé cette année dois-je repasser les épreuves l'année prochaine ?**

**De plus, si je valide l'option santé cette année suis-je obligée de me présenter en L2 pour les filières santé ou je peux le faire en L3 tout en gardant mes notes ?**

Vos notes option santé peuvent rester acquises pour l'année prochaine et prises en compte l'année prochaine pour le recrutement en santé.

**Q- Étant une ex-PACES, j'aimerais comprendre pourquoi je ne peux pas proposer ma candidature pour la deuxième année de médecine, nous n'avons aucune info à ce sujet. Comme je dois faire deux ans de licence pour postuler en médecine, est ce que je vais devoir repasser toutes les UEs de l'option santé l'année prochaine (en L2), est ce que je dois me présenter aux concours de santé et de la spé pour toutes les UEs, si non, lesquelles sont obligatoires?**

Si vous y étiez autorisée, vous aviez la possibilité de redoubler votre PACES. L'objectif est d'être équitable avec les néo-bacheliers et ceux qui n'ont pas suivi de PACES, dans le respect de la diversification des profils attendue par la réforme. Vous pouvez passer les examens cette année et en garder le bénéfice pour vous présenter au recrutement l'année prochaine.

**Q- Peut-on partir à l'étranger et prendre l'option santé en 3<sup>ème</sup> année ?**

Oui, l'important est l'année où vous postulez au recrutement en santé.

**Q- Si on a jamais fait PACES avant, et que nous ne sommes pas pris à l'issue de la L.AS, peut-on, l'année prochaine essayer le PASS ?**

Non, pas de possibilité de revenir en PASS après une LAS.

**Q- Les conditions de validation générale de la L1 ne sont pas claires et on a des informations différentes selon les enseignants, etc. Faut-il avoir une note >10 à chaque UE (qu'elle fasse partie de la licence BECV ou de l'option santé) pour valider son année? Si ce n'est pas le cas et que seule la moyenne de l'ensemble des UE est prise en compte pour valider son année, que se passe-t-il pour les UE où les notes étaient inférieures à 10 ? Faut-il les repasser en L2, ou à un autre moment, ou pas du tout? Merci pour ces éclaircissements qui sont vraiment nécessaires.**

Validation LAS BECV à voir